Délai de Démobilisation d'une Offre ou **DDO :**	Délai nécessaire aux opérations de Désactivation d'une Offre par une EDA. Dans l'attente des évolutions SI prévus à cet effet, le DDO est pris égal au Délai de Mobilisation d'une Offre.
Délai de Mobilisation d'une Offre ou **DMO :**	Délai nécessaire aux opérations d'Activation d'une Offre par une EDA. A une « date E » qui sera notifiée par RTE, ce délai sera remplacé par le Délai de Préparation pour toute Offre d'Ajustement hors Offre de Démarrage. Il restera réservé cependant aux Offres de Démarrage.
Délai de Préparation :	Délai nécessaire aux opérations d'Activation d'une Offre par une EDA (par sens d'Offre), qui sera assorti d'un gradient (par sens d'Offre) pour toute Offre d'Ajustement hors Offre de Démarrage. Ce Délai démarrera à la « date E » qui sera notifiée par RTE aux Acteurs avec un préavis de deux mois à compter de la mise en place du système d'information adéquat.
Plage d'Activation d'une Offre :	La Plage d'Activation d'une Offre est la période comprise entre l'Instant d'Activation et l'Instant de Désactivation de cette Offre.
Plage de Contrôle d'un Ajustement :	La Plage de Contrôle d'un Ajustement correspond à la Plage de Mise en Œuvre augmentée d'une heure avant et d'une heure après. Cette plage correspond à la plage sur laquelle RTE peut contrôler la bonne réalisation d'une Offre d'Ajustement, conformément à l'Article **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**.
Plage de Mise en Œuvre :	La Plage de Mise en Œuvre est la période comprise entre l'Instant d'Activation moins le DMO et l'Instant de Désactivation plus le DDO.